

Le professeur-documentaliste : quelles missions demain ?

Aujourd'hui toutes les professions sont concernées par les progrès scientifiques et techniques. Cela entraîne tous les professionnels à s'interroger sur les évolutions à venir mais surtout sur la pertinence de leur mission dans un environnement complètement original.

Les documentalistes, et tout particulièrement les professeurs-documentalistes, n'échappent pas à ces interrogations. Mais il est très important de situer ces dernières dans une problématique totale afin d'éviter les risques de regards partiels et donc incomplets.

L'objectif de notre rencontre est de déterminer les arguments susceptibles de conforter -ou pas- les professeurs-documentalistes dans leurs missions et leurs raisons d'être ; cela au même titre que tous les autres acteurs de la communauté éducative ; mais en prenant en compte leurs particularités et spécificités au sein de cette communauté.

Pour cela, il convient de déterminer ce qui fait l'essence de cette profession, délimiter l'essentiel de l'accessoire ; en s'appuyant sur l'histoire, le présent qui permet d'entrevoir le futur proche. Cela revient, en fait, à qualifier la profession comme une profession à dominante technique ou comme une profession à dominante humaine.

Il semble essentiel, avant de poser notre réflexion sur les missions du professeur-documentaliste demain, d'ouvrir celle-ci sur un environnement global. Aujourd'hui, toutes les professions s'interrogent sur leur raison d'être, sur leur mission. Les journalistes, les médecins, les architectes... tous ces professionnels parlent de mutation dans leurs activités, due principalement à l'introduction de l'informatique et d'internet.

Et nous sommes tous concernés. Il est, d'ailleurs, surprenant de voir à quelle vitesse, nous avons intégré l'écran et le clavier dans nos environnements professionnels comme personnels. Dans le domaine de l'information, les jeunes générations vont directement sur le réseau internet lors de toute recherche. Il en va de même pour un grand nombre d'adultes. Internet change nos façons de lire et d'écrire mais aussi nos façons de nous informer.

Pour les professionnels de l'information, l'apparition du numérique soulève de nombreux problèmes. L'un d'entre eux est très bien résumé par J.P. Accart : « *Tout en gardant ses bases traditionnelles, le métier est de plus en plus conditionné par la technologie et les réseaux, au point même de poser la question de son utilité : la documentation n'est-elle (ou ne sera-t-elle pas) pas remplacée par le « tout-numérique », avec l'accès facilité aux ressources électroniques ou le développement des moteurs de recherche sans la nécessité pour l'utilisateur de recourir à un intermédiaire ? Il est encore trop tôt pour donner une réponse claire* ». (« Documentation » : un mot, une histoire, une actualité autour d'un métier. *Ressi* [en ligne], mars 2006, n°3, [7p.] http://campus.hesge.ch/ressi/Numero_3_mars2006/articles/PDF/RESSI_014_JPA_Documentation.pdf, (page consultée le 10/01/13).

Il faut aussi rappeler que chaque nouvelle technologie est l'occasion, pour certains, d'annoncer la disparition non pas de la documentation, mais du documentaliste, médiateur devenu inutile car remplacé par la machine. L'histoire des métiers montre que les métiers qui disparaissent sont des métiers techniques. Ceux qui perdurent à travers l'espace comme à travers le temps, sont des métiers 'humains' comme ceux du médecin, des bibliothécaires (le premier poste de bibliothécaire est contemporain de la bibliothèque d'Alexandrie) ou d'enseignant. Certes, les méthodes ont profondément changé. Plus personne aujourd'hui ne soutient qu'apprendre des livres entiers par cœur est nécessaire pour apprendre à apprendre. C'est pourtant ce que font les universités dans la Grèce antique. Et pourtant, à travers les temps, les enseignants se reconnaissent dans leur mission fondamentale concernant l'homme en devenir.

Le professeur-documentaliste est concerné par ces débats. Son statut est révélé par l'intitulé de sa profession, composé du nom de deux métiers : professeur (et, ou, sauf) documentaliste.

Le terme de professeur conduit sur deux principaux sens. Le premier est celui que lui donne son étymologie : profession de foi. Exercer une profession dans l'école de la République implique l'adhésion à des valeurs communes traduites dans les mots clés de notre devise (même si ces derniers sont parfois galvaudés) : « liberté, égalité, fraternité ». En ce sens, le professeur-documentaliste mérite bien le titre de professeur.

Toutefois, ce terme a un autre sens (emprunté au *Trésor de la langue française*) : Personne qui enseigne une discipline, une technique, un art. Cette définition convient pour les enseignants de discipline. Elle convient moins bien pour le professeur-documentaliste puisque dans le CDI, l'élève peut trouver des documents sur toutes les disciplines, les techniques et les arts, signalés ou enseignés, -même étymologie- par le professeur-documentaliste. Dès lors, le terme de « méta-professeur » conviendrait beaucoup mieux au professeur-documentaliste pour marquer cette importante différence que les élèves mesurent très bien.

Par ailleurs, on peut se demander si cette appellation n'est pas redondante, si l'on considère le métier de documentaliste. La matière première sur laquelle travaille ce dernier est le document, première partie de notre réflexion. Or le terme de document vient du verbe latin « docere » qui signifie enseigner. La documentation est donc bien par essence un métier d'enseignement mais dans un registre autre que celui du professeur « de ». Pour le comprendre, il faut examiner ce qu'est la documentation pour enfin, dans une troisième partie présenter le documentaliste et sa ou plutôt ses spécificités, principalement quand il travaille dans l'école. Cela permettra de voir que contrairement aux annonces constantes de sa disparition, le métier de documentaliste a un bel avenir devant lui.

Docere

« De tout temps la latinité et son héritage ont donné au mot document le sens d'enseignement ou de preuve », déclare S. Briet dans son célèbre opuscule : *Qu'est-ce que la documentation ?* Et l'histoire du mot le rappelle également constamment. Il faut savoir que ce terme appartient dès son apparition et jusqu'au milieu du 19^e siècle au langage des savants. Par ailleurs, ce mot trouve des évolutions certes, mais qui vont toutes dans le même sens, en renforçant son étymologie. Le terme apparaît avec le sens de leçon dans une biographie racontant la vie de saint Grégoire. La vie de ce saint enseigne au lecteur comment il doit vivre. Est alors document tout ce qui enseigne, que ce soit par la parole, par l'objet que l'on montre (« la leçon de chose » dont parle P. Meirieu) ou le texte lu. Jusqu'au 17^e siècle, le seul sens attesté est celui d'enseignement et de leçon. Le document rompt avec tous les documents nés de la fiction et de l'imaginaire comme les romans ou la poésie qui ne sont pas leçons, qui n'appartiennent pas au monde du savoir mais au monde du loisir. A partir du 18^e siècle, le terme trouve un nouvel emploi spécialisé dans le domaine judiciaire et prend le sens de preuve. L'action documentaire commence à se préciser, car présenter une preuve veut dire qu'en amont du document comme preuve, une personne l'a établi et une personne l'a conservé pour pouvoir le présenter. Le document, en terme moderne, devient « records » et soulève, à défaut de la « vérité » de son contenu attestée par le savant, la problématique de la fiabilité du document en soi, attestée par son gestionnaire.

Au 19^e siècle, le document connaît deux phases principales d'usage. La première le lie à la science et à sa progression ; la deuxième le lie à l'information. Dans les deux cas, la documentation amorce sa réelle naissance. Le document devient une source de savoir et de progression dans ce savoir. Il est reconnu comme tel à l'échelle collective du monde de la science. C'est parce que l'homme a su organiser sa mémoire scientifique que les générations successives ont pu progresser. C'est ce qu'exprime clairement Newton lorsqu'il déclare : « *j'ai pu trouver ce que je cherchais parce que j'ai pu monter sur les épaules des générations qui m'ont précédé* ». Mais, petit à petit, le document prend un sens plus large pour devenir une source d'enseignement et d'information générale et non plus seulement scientifique. L'institution scolaire, la presse et le journalisme jouent un rôle déterminant dans cet élargissement qui fait que l'on considère comme document toute publication consolidant un apprentissage scolaire ou apportant une information d'ordre événementiel, politique, administratif, sportif... Le document n'est plus seulement ce que l'on consulte pour faire avancer ce que l'on appelle le Front de la science. Le document devient ce que chaque personne consulte pour construire son savoir et, à travers lui, se construire. Il correspond au sens que nous connaissons aujourd'hui : le document permet de renseigner une personne ou permet d'étayer un travail à l'aide de documents. Il est donc bien enseignement. Il renoue donc bien avec son étymologie et son sens premier.

Le document entre alors dans cette phase d'usage qui annonce l'importance que Paul Otlet donne plus tard à l'autodidaxie puisque le document devient bien pour lui : leçon. Il le rappelle en citant de Candolle : « *Pourvu qu'un livre soit bien fait, il a plus de lecteurs qu'on ne voit d'auditeurs dans les cours les plus fréquentés* » (*Traité de la documentation*). Le document est, de plus, présenté comme une solution dans l'accès aux savoirs et aux

obstacles liées à la diffusion de l'information. De plus, le terme est générique qui couvre tout un ensemble de documents qui ne cessent de se diversifier. C'est la thèse, le rapport, le brevet, la maquette, le timbre-poste... tous sont considérés sont potentiellement sources d'enseignement et méritent donc une place dans les systèmes d'information. Le métier de documentaliste sur lequel nous faisons un zoom dans la 3^e partie est né de la diversification des documents. Dès lors, le document numérique ne surprend pas réellement le documentaliste, prêt par sa formation à intégrer dans son environnement tout nouveau document créé dans nos sociétés

On peut se demander en quoi la prise en compte de la diversité documentaire est essentielle pour le documentaliste. On peut apporter à ce questionnement trois principales réponses. La première concerne les classes sociales et les inégalités qui les divisent. A travers la variété des documents, le documentaliste s'applique à sortir du « mandarinat » lié au livre. Par ailleurs, la pluralité des documents représente autant de chemins pluriels qui peuvent y mener les personnes en fonction de leurs spécificités ou de leurs personnalités. L'intégration des documents de toute nature répond au respect des besoins différenciés des utilisateurs, à l'autonomisation des personnes face à ce savoir, grâce à l'organisation documentaire leur permettant d'y avoir accès en fonction de leurs besoins. « *Le Document n'est pas une donnée naturelle, mais bien une œuvre dépendant de la volonté humaine.* », écrit Paul Otlet pour signifier que tous les métiers qui lui sont liés sont des métiers qui travaillent sur, avec et pour l'homme.

On a pu dire que tout document est un sémiophore, c'est-à-dire un ou plusieurs signes d'origine humaine, attachés ou incorporés à un support matériel. C'est bien cela que démontre Suzanne Briet à partir du célèbre exemple de l'Antilope. Cette espèce nouvelle trouvée en Afrique devient un objet d'étude scientifique. Les photographies, les enregistrements sonores, les articles de presse... deviennent des documents primaires qui informent sur cet animal qui entre désormais dans l'univers du document et de la documentation. Tous ces documents sont catalogués. Ils font l'objet d'une classification scientifique : cette dernière le classe dans la famille des animaux. La classification documentaire, quant à elle, classe les documents qui la décrivent avec tous les autres documents portant sur cette famille d'animal. Il y a donc bien un lien entre la connaissance scientifique et la documentation. Tous ces documents sont mémorisés afin d'être mis à disposition de ceux qui en ont besoin. « *Un document est une preuve à l'appui d'un fait* » et l'antilope, une fois cataloguée devient un document. « *L'antilope cataloguée est un document initial et les autres documents sont des documents seconds ou dérivés* ». Suzanne Briet marque ainsi ce qui fait la spécificité du document. C'est en amont, l'intention de son auteur, la volonté de créer une trace qui sauvegarde la mémoire de son savoir, à destination de celui qui a besoin d'être informé. C'est, en aval, le récepteur qui éprouve le besoin de savoir et se tourne volontairement vers les documents lui permettant de retrouver ce savoir. En amont comme en aval, le document se résume dans le mot clé d'intention : celle d'informer et celle de s'informer

Le document est donc bien une base de savoir. Mais la documentation lui donne une seconde caractéristique essentielle en liant les documents entre eux dans un ensemble ou une collection. En parodiant la célèbre formule qui dit qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, on peut dire qu'un document ne fait pas la documentation. A travers son interrogation sur la nature du document, Suzanne Briet découvre ce qui le caractérise d'étroite façon. Il doit entrer dans un tout, un système documentaire. Un document seul n'a aucune signification. Il doit être conservé et traité pour pouvoir être communiqué dans une collection documentaire. Un autre apport très important de Suzanne Briet, dans sa volonté pour définir le document, est de mettre en lumière la nécessité de la documentation et du documentaliste, à travers la notion de fonds ou de collection documentaire. Une accumulation de documents ne devient pas un fonds ou une collection documentaire. Il faut que ce fonds soit organisé et c'est là tout le travail du documentaliste et la raison d'être de la documentation. Cette théoricienne insiste beaucoup sur l'aspect quantitatif des documents produits et sur leur diversité. Et comme l'a fait Paul Otlet, sa réflexion sur le document l'entraîne à prédire l'arrivée de nouveaux types de documents et de nouveaux modes de diffusion. « *Tandis que le livre, issu à l'origine du feuillet, tend actuellement à éclater en ses éléments constitutifs par besoin de mobilité, d'autres formes documentaires surgissent des inventions modernes et enrichissent l'outillage humain grâce aux documentographies. On ne se contente plus du livre, du fragment d'imprimé, de l'article de revue, de la coupure de presse, de la copie d'archive, on transfère un ouvrage entier, avec ses illustrations sur des microfilms, sur des microfiches, sur des « microcards ». Un épais dossier se glisse, microfilmé, dans une poche de veston. Une bibliothèque entière est enfermée dans un sac à main* ». Cela confirme bien que le documentaliste est prêt à intégrer tous les nouveaux types de documents.

Ce sont tous ces documents qui obligent à mettre en place des services et des professionnels chargés de leur maîtrise. Le documentaliste est la personne qui fait de la documentation. Il est donc temps de s'interroger sur cette dernière.

Documentation

Avant de nous interroger sur le sens à donner au terme, il semble important de rappeler les raisons qui donnent naissance à cette nouvelle branche d'activité humaine. Les deux plus importantes sont des raisons idéologiques et des raisons socio-techniques.

Le premier à avoir donné sa caractéristique principale à la documentation est M. Dewey, farouche défenseur de l'éducation populaire. C'est pour permettre à tous d'avoir accès à l'information dont il a besoin qu'il crée la Decimal Classification permettant le libre accès, donnant toute son autonomie aux lecteurs venus chercher de l'information au sein de la bibliothèque. Plus tard, Paul Otlet, Ranganathan, et beaucoup d'autres avec eux défendent la même idée de partage et de mise à disposition pour tous du savoir. Ils ont contre eux ceux qui défendent l'infoguerre où comme le dit la construction du mot, l'information devient un moyen à utiliser dans la guerre économique du monde contemporain.

La documentation naît également par la prise en compte de données nouvelles : la diversité mais surtout la quantité des documents créés ; les nouveaux modes de lecture ; l'information en temps réel... Signalons que ces raisons sont de plus en plus actuelles. Elles sont à l'origine du concept relativement nouveau de curation.

Pour prendre en compte la diversité et la quantité des documents, savoir les décrire pour dresser un répertoire de la production intellectuelle humaine, analyser leur contenu pour créer cette signalétique qui permettra de les retrouver, il faut mettre en place de nouveaux modes de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. De plus, constate Paul Otlet, de nouveaux modes de lecture sont en train d'apparaître. « *Autrefois, on lisait. Aujourd'hui, l'on consulte, l'on compulse, l'on feuillette* ». Pour un élève info-zappeur ou info-lettré ? interrogeait le 5^e congrès des enseignants documentalistes de l'Education nationale quand aujourd'hui on navigue sur internet. De plus, dit P. Otlet « *La nouveauté entraîne toute la documentation comme elle entraîne toute la vie contemporaine. Le journal, la T.S.F., le film luttent de vitesse pour procurer au public insatiable le maximum d'information dans le minimum de temps.* ». Aujourd'hui, l'interrogation de n'importe quel moteur de recherche apporte en quelques secondes, des milliers de résultats qu'aucun être humain n'est capable d'exploiter et qui, de plus, donnent à la connaissance une image négative, envahissante et inutile à lire comme à mémoriser. Ce « gavage », nommé aujourd'hui surinformation, soulève de graves problématiques liées, à travers la quantité, à la qualité des informations diffusées. Quand Ranganathan écrit : « *épargnons le temps du lecteur* », il rejoint Paul Otlet, préoccupé par la valeur informative et fiable des documents publiés. Avec beaucoup de pertinence, il dénonce la pollution possible, volontaire ou involontaire des documents mis à disposition des publics : « *Les documents ont en commun avec la parole de pouvoir ne pas exprimer la vérité* ». Il est suivi beaucoup plus tard par tous ceux qui dissertent sur l'écologie de l'information, question on ne plus actuelle !

Les buts de la documentation deviennent dès lors très clairs : « *Les buts de la documentation organisée consistent à pouvoir offrir sur tout ordre de fait et de connaissance des informations documentées 1° universelles quant à leur objet, 2° sûres et vraies, 3° complètes, 4° rapides, 5° à jour 6° faciles à obtenir, 7° réunies d'avance et prêtes à être communiquées, 8° mises à la disposition du plus grand nombre* ». (Otlet)

Faire le tour des fondements de la documentation nécessite d'en examiner les opérations et les méthodes. Elles sont réunies dans le concept d'opérations de la chaîne documentaire explicité en 1963 par son créateur : Weinberg (*Science, Government, and Information*. The White House, 10 janvier 1963). Les tâches de collecte, de traitement et de mise à disposition des documents concernent les trois indissociables facettes qui définissent tous les documents : support, contexte et contenu. Il est d'ailleurs, sur ce point, intéressant que le groupe T. Pédaque arrive aux mêmes conclusions dans leur étude sur la *Redocumentarisation du monde* ; en retenant le terme racine de document. Ce groupe retrouve ainsi l'importance de la forme, du contenu et du médium. Pour qu'un document remplisse sa fonction, il faut que ces trois dimensions soient réunies. Le document doit être lisible matériellement, il doit aussi être intelligible et avoir un usage social. Ces trois caractéristiques correspondent à la description du documentaliste faite par le Père de la documentation. Le documentaliste est animé par un esprit technique, un esprit intellectuel et un esprit social.

Cependant, la documentation met l'accent sur ces deux dernières dimensions. Les bibliothèques et les bibliothécaires se sont préoccupés essentiellement de la conservation des supports documentaires. Mais ce principal souci a plongé dans l'ombre les contenus et les usages. C'est pourquoi la documentation utilise des outils nouveaux donnant priorité aux contenus informatifs des documents, pour les classer ou pour les indexer. Les classifications encyclopédiques ou spécialisées sont les témoins de ces préoccupations. Et un grand nombre de centres de documentation ou de bibliothèques ont adopté la Decimal Classification ou la CDU pour créer leur catalogue

systematique. Mais ces classifications ne sont pas satisfaisantes car elles ne proposent qu'une démarche verticale dans les classes, sous-classes et subdivisions qui les composent. Des classifications, telles les classifications à facettes (celles de Ranganathan, la Bliss Classification) permettent pourtant de traverser les classes de façon horizontale. C'est ce que font aussi les catalogues basés sur le principe de la navigation à facettes, tels le Visual Catalog, ou Aquabrowser.

Par ailleurs, la condensation comme l'indexation représentent deux activités d'analyse documentaire qui tiennent bien compte des contenus des documents. Mais pour remplir à bien cette mission, du moins dans le cadre d'un service qui pratique l'indexation en profondeur ou l'indexation structurée, le documentaliste doit avoir une double compétence : la compétence du documentaliste et celle de la matière ou discipline sur laquelle il travaille. Dans le cadre de la création d'une banque de données iconographiques proposées par un enseignant de géographie, les étudiants comme les enseignants ont reculé face à leur ignorance. La demande portait sur les vêtements dans le monde. Or si tout le monde reconnaît un sari, ou un kimono, seul le spécialiste sait en dire la typologie ou la composition ou dire les techniques de drapé, les tissus... On ne peut faire de résumés informatifs et même parfois indicatifs si l'on ne possède pas le savoir qui sous-tend le texte à condenser. Le documentaliste sur lequel nous ouvrons notre réflexion devra bien avoir la compétence du généraliste et parfois y ajouter une compétence disciplinaire. Il pourra et devra surtout travailler en collaboration avec ses usagers, en instituant, par exemple, la folksonomie comme le font déjà un certain nombre de bibliothèques en France.

Documentaliste

Le documentaliste est :

1. *Un spécialiste du fonds, c'est-à-dire qu'il possède une spécialisation culturelle apparentée à celle de l'organisme qui l'emploie.*
2. *Connaît les techniques de la forme des documents et de leur traitement : choix, conservation, sélection, reproduction.*
3. *A le respect du document dans son intégrité physique et intellectuelle.*
4. *Est capable de procéder à une interprétation et à une sélection de valeur des documents dont il a la charge, en vue d'une distribution ou d'une synthèse documentaire (S.Briet).*

Ce *credo du documentaliste* écrit par S. Briet résume bien les missions du documentaliste dont nous décrivons le métier en trois temps : le documentaliste est un technicien, son métier est un métier distinct des professions dites prédocumentaires et enfin, c'est un métier de notre temps

« *Le documentaliste est donc principalement un technicien* », déclare, Jean Meyriat. Mais un technicien qui pose ses savoirs techniques sur de l'intellect et non pas sur un matériau inanimé (Y a-t-il place pour une théorie de la documentation ? *Revue de bibliologie : Schéma et schématisation*, 1994, numéro 40). L'accord se fait donc pour décrire un métier qui exige des savoir-faire mais qui repose aussi sur des savoirs relevant de la culture générale et la culture professionnelle. En ce sens, une des caractéristiques du métier est d'être un métier d'éveil et d'alerte. On a, un temps, proposé de qualifier le documentaliste de sourceur pour signifier la recherche constante de ce professionnel, de nouvelles sources et ressources informationnelles, en particulier celles qui appartiennent à la littérature grise ou au web invisible. Cela pour permettre à l'utilisateur de connaître des informations que ses propres activités l'empêchent de chercher et de trouver. La mise à disposition de ressources documentaires fait donc bien du documentaliste un métier d'enseignant. Mais au contraire du professeur de discipline dont le média est la parole, celui du documentaliste est le document, parole cristallisée comme le dit Roubakine. L'enseignant de discipline relève du « *knowledge management* » ; le documentaliste, du record. Les deux modes d'enseignement sont différents et impérativement complémentaires.

On peut illustrer ce travail « d'enseignement ou de signalement » avec celui que mènent les bibliothécaires de la BPI à destination des élèves qui préparent leur baccalauréat. Les bibliothécaires observent une fréquentation accrue dans les mois qui précèdent le « jour du bac » et une demande documentaire spécifique. Cela les entraîne à dédier des espaces et des documents à ces usagers ponctuels préoccupés par leur examen. Il faut avoir observé ces jeunes (pas toujours très disciplinés !) pour comprendre les raisons qui les conduisent à venir travailler dans la salle qui leur est réservée. La sélection et l'organisation de ressources raisonnées, leur rassemblement en un seul lieu, travail effectué en amont par les bibliothécaires, répond au souhait exprimé par Melvil Dewey proposant que les documents soient mis « *dans l'ordre où l'utilisateur souhaiterait les trouver* ». C'est bien ce que font ces bibliothécaires qui ouvrent à leur intention des espaces d'autoformation dans lesquels leur présence réelle mais

discrète, fait de leur métier, un métier d'enseignement. (Agathe Zuddas. *Préparer le bac à la Bpi : Enquête auprès des usagers lycéens*. Paris : Bpi, 2010. http://www.bpi.fr/fr/en_pratique/objectif_bac.html).

Le professeur-documentaliste entre bien dans les métiers de l'enseignement. A travers son travail de mise à disposition, il participe à la construction du savoir par l'élève, construction effectuée en toute autonomie et en complémentarité avec d'autres modes d'enseignement : enseignement oral, expérimentation... **Enseigner autrement** prend ici tout son sens. Le documentaliste est celui qui trace les routes qui mènent l'utilisateur au document pertinent. Mais sa présence, en cet instant de rencontre n'est pas indispensable. Ce trait fait du métier de documentaliste, un métier de l'ombre ou derrière l'écran dont l'efficacité et la nécessité est toujours difficile à prouver. Le documentaliste est un enseignant-accompagnateur. « *J'ai toujours le pouvoir de créer les conditions qui facilitent l'apprentissage, écrit P. Meirieu, apporter des ressources, créer des stimulations, enrichir le milieu, améliorer l'accompagnement, mais, au sein de cet espace que j'aménage, de ce temps que je construis, seul l'autre peut décider d'apprendre, seul l'autre peut s'engager dans l'inconnu et je ne peux que l'accompagner* » (La mutation des métiers de l'éducation et de la formation. <http://www.meirieu.com/ARTICLES/mutation.pdf>).

Tous ceux qui font des études font jouer plusieurs modes d'enseignement absolument complémentaires (écoute, lecture, observation, travaux pratiques...). Le cours terminé annonce la lecture de documents complémentaires à l'enseignement reçu dans l'enceinte de la classe, et donc l'autoformation. Mais l'autoformation peut entraîner le besoin de suivre des cours. Les deux sens sont possibles. C'est, dans tous les cas, un des objectifs clairs des professeurs documentalistes : rendre l'élève capable d'apprendre tout seul, de se construire lui-même, conforté par d'autres modes d'enseignement, en particulier l'enseignement en présentiel. Le professeur-documentaliste devient dès lors un enseignant qui enseigne « autrement ». En donnant accès au document il devient un médiateur entre le savoir inscrit dans le document par un auteur et son lecteur, ici l'élève. Mais l'acte d'enseignement n'est pas du tout le même que celui du professeur de discipline. Il s'agit d'éveiller et d'ouvrir sur l'autodidaxie. Anaxagore dit l'homme pense parce qu'il a une main. Le documentaliste le suit en mettant dans les mains des élèves des documents. Le documentaliste réussit sa mission lorsque son travail permet la rencontre d'un auteur-enseignant avec un lecteur-élève.

Ce rôle est difficile. Il n'est pas vraiment reconnu dans l'école par les enseignants de disciplines, par les élèves, et par certains membres de la communauté éducative. Pourtant ses missions devraient être renforcées par la fragilité des savoirs, les difficultés liées au monde du travail, la nécessité pour beaucoup de se 're'-former. C'est le but de toutes les didacthèques engagées dans la lutte contre le chômage dans lequel nos sociétés s'engagent.

Déjà en 1998, Georges le Meur attirait l'attention sur l'accélération de l'obsolescence des savoirs, le développement des moyens de formation, l'allongement des temps libérés. Ces éléments provoquent le renforcement de l'auto-formation. « *Celle-ci apparaît comme un fait social des plus importants à l'aube du 3e millénaire. Les formes traditionnelles d'éducation sont rejetées car non adaptées, trop enfermantes. Un autodidacte nouveau, indépendant naît. Ce sujet social apprenant utilise l'ensemble des potentiels éducatifs disponibles et élabore lui-même une démarche de formation. Les institutions de formation et les formateurs se doivent de promouvoir et d'aider très largement ces nouvelles dynamiques* » (*Les Nouveaux Autodidactes: Neo-Autodidaxie Et Formation*. Presses de l'université de Laval, 1998)

En créant en 2009, la bibliothèque numérique mondiale, l'Unesco entend bien ouvrir un lieu d'enseignement : « destiné à fournir du matériel aux élèves et aux éducateurs, mais aussi au grand public ». La visite du site www.wdl.org témoigne de cette intention d'enseignement. Mais devient-il nécessaire d'établir une différence entre le métier de bibliothécaire et celui de documentaliste. Si pour S. Briet, la documentation représente une profession bien distincte, pour beaucoup, cette séparation représente une exception française. Eric de Grolier, J. Meyriat et plus près de nous, J.M. Salaun la regrette profondément car elle repose sur le refus de ce que sont les bibliothèques, simples dépôts, voire cimetière, de livres, jusqu'au milieu du siècle dernier.

La description du documentaliste n'est pas complète si on ne parle pas de son lieu de travail. Quelque soit son intitulé, qu'il soit réel ou virtuel, le lieu où sont gérés les fonds et les flux documentaires est essentiel car le documentaliste en fait un lieu animé par l'esprit social. Dans ce salon consacré à la sécurité routière, on peut risquer l'image selon laquelle le CDI apparaît comme le passage clouté de l'information.

Dans un article remarquable, deux auteurs expliquent pourquoi on brûle des bibliothèques (<http://www.laviedesidees.fr/Pourquoi-brule-t-on-des.html>). Ils explicitent très bien la relation conflictuelle que certains jeunes entretiennent avec la culture de l'écrit et leur refus d'entrer dans ce lieu représentatif -mais de liberté- qu'incarnent ces institutions. Je pense que tous les professeurs-documentalistes devraient lire ce texte.

Enfin pour conclure vraiment, je passe la parole au père de l'Expansive Classification : Charles Ammi Cutter. Ce dernier défend l'idée qu'il appartient aux bibliothécaires de former les enfants, dès leur plus jeune âge, à l'utilisation des livres et des documents. Les bibliothèques publiques sont une branche de l'école publique. Dans cette bibliothèque, il y a un adulte « *qui donne tout son temps pour aider et former les écoliers* ». C'est le bibliothécaire de l'école. Le passage de ce texte (donné infra), décrit avec une grande précision son rôle dans la formation à la recherche documentaire. Il reconnaît que le bibliothécaire engagé pour cette mission a d'abord été perçu comme un professionnel qui « *à plusieurs reprises dans la journée, n'aurait rien à faire. Mais il fut bientôt découvert que c'était une erreur* ». Cela d'autant plus que Cutter reconnaît que ce rôle est bien plus absorbant que lorsque le bibliothécaire accueille des chercheurs. Le temps du bibliothécaire, engagé pour former les écoliers à la bibliothéconomie, c'est-à-dire à l'utilisation des livres, est entièrement occupé. C'est pourquoi il doit avoir des assistants. Cutter porte également un jugement sur ces jeunes publics : « *Il y a de grandes différences, bien sûr, entre tous les enfants. Certains prennent l'exercice avec enthousiasme, d'autres manifestent la plus parfaite indifférence.* ». Mais il faut insister car la lecture est un levier dans le développement humain.

« *Comme je quittais la bibliothèque par la porte latérale, une troupe d'enfants est entrée en tel nombre qu'on pouvait se croire dans une école publique. "Je croyais que la partie de la bibliothèque réservée aux enfants se trouvait à l'avant du bâtiment", ai-je dit à mon ami. "C'est bien le cas", a-t-il dit. "Ces enfants ne sont pas venus emprunter des livres, mais sont là pour apprendre comment les utiliser. Les bibliothèques publiques sont maintenues ici pour le public adulte mais sont considérées comme une annexe des écoles publiques. Nous avons une salle de lecture consacrée uniquement à un public de scolaires et un bibliothécaire qui consacre tout son temps à l'assistance aux enfants. Quand il a été nommé, nous avons pensé que, pour certaines périodes, il n'aurait rien à faire, mais ce n'était pas le cas. Avec le soutien des scolaires, la gestion des prêts spéciaux, l'établissement de bibliographies destinées aux recherches demandées par les enseignants, l'accueil des classes qui, chaque jour, venaient pour recevoir ce que l'on pourrait appeler une démonstration de « bibliokresis » — l'utilisation, critique de livres — non seulement était-il occupé à plein temps, mais il a fallu faire appel à des personnels supplémentaires !* ». Les professeurs documentalistes apprécieront ! Par la suite, Cutter décrit très bien le rôle du professeur-documentaliste. Ne vous méprenez pas lorsque l'on parle de l'établissement de bibliographies de références destinées aux compositions. Notre conception du soutien n'est pas simplement de distribuer ces listes aux élèves. L'objectif principal du système est de les rendre autonomes. Donc, quand dans le cadre scolaire, le temps est venu de visiter la bibliothèque pour la première fois, il leur donne des listes qui ne sont pas destinées à les aider pour une tâche particulière, mais qui servent d'exemple de ce qui peut être fait. Et il essaie de les mener ensuite à faire la même chose pour eux-mêmes, en leur donnant seulement de temps en temps des conseils/des indices, et par une interrogation socratique qui les conduit à une autonomie. (CUTTER, Charles A. *The Buffalo Public library in 1983*. Boston; presse de Rockwell et Churchill, 1883)

Ces lignes écrites en 1883 disent bien la mission du professeur-documentaliste de demain.

Marie-France Blanquet